



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET) et concours d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions d'enseignement des établissements privés (CAFEP)

Section : Economie et gestion

Session 2014 exceptionnelle

Rapport de jury présenté par : Christine Gaubert-Macon
Inspectrice général de l'éducation nationale
présidente du jury

SOMMAIRE

Message de la présidente du concours	3
Description du concours	4
Composition du jury	5
Commentaires des épreuves d'admissibilité	6
Composition d'économie-droit	6
Composition de sciences de gestion	16
Commentaires des épreuves d'admission	
Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat	20
Épreuve sur dossier	22
Annexe : exemple de sujet de leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat	25

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONCOURS

Le CAPET économie et gestion option *conception et gestion des systèmes d'information* (option D) est ouvert à cette unique session exceptionnelle 2014. Il vise à recruter des professeurs capables d'enseigner principalement dans les classes de la série STMG (sciences et technologies du management et de la gestion¹), en particulier dans la spécialité SIG (systèmes d'information de gestion) et les sections de techniciens supérieurs du domaine des services, en particulier dans la spécialité SIO (services informatiques aux organisations). Ils pourront également être amenés à prendre en charge des enseignements d'économie et gestion notamment les sciences de gestion en classe de 1^{ère} et le management en classes de STMG comme en sections de techniciens supérieurs (STS). Par ailleurs ces enseignants pourront assurer l'accompagnement personnalisé² dans les classes de lycées ou encore de l'enseignement d'informatique et sciences du numérique en terminale des séries générales.

Le jury attend des candidats une bonne maîtrise des concepts scientifiques, des technologies et des outils, dans leur actualité, conformes au programme du concours et au niveau de qualification requis, mais aussi qu'ils soient capables de se projeter dans leur futur métier, notamment en ayant pris connaissance des programmes et référentiels d'enseignement ad hoc.

À compter de la session normale 2014, le CAPET économie et gestion option [Informatique et systèmes d'information](#) succèdera au CAPET économie et gestion option *conception et gestion des systèmes d'information* (option D). Des formations seront proposées dans les académies via les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ). Pour cette option D, il est vraisemblable que les ÉSPÉ opéreront une mutualisation avec des dispositifs hybrides. Les candidats trouveront sur le site du ministère et celui du réseau de ressources CERTA³ les informations nécessaires à leur préparation.

¹ Les programmes sont disponibles à l'adresse

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59308

et les documents d'accompagnement sont accessibles à l'adresse

<http://eduscol.education.fr/pid26364/enseignements-technologiques-stmg.html>

² Ce nouvel enseignement a été mis en place lors de la réforme du lycée en septembre 2010 :

<http://eduscol.education.fr/cid54928/accompagnement-personnalise.html>

³ <http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html> et <http://www.reseaucerta.org/concours-recrutement>

DESCRIPTION DU CONCOURS

Les épreuves

La définition des épreuves de la session exceptionnelle 2014 du concours est en ligne à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/cid51283/epreuves-capet-externe-cafep-capet-section-economie-gestion.html>.

Le programme de la session exceptionnelle 2014 du concours est disponible à l'adresse http://cache.media.education.gouv.fr/file/capet_externe/24/6/p2013_capet_ext_eco_gest_202246.pdf.

Le calendrier

Les épreuves d'admissibilité ont eu lieu les 24 et 25 juin 2013.

Les épreuves d'admission ont eu lieu les 8 et 9 avril 2014 au lycée Jean-Baptiste Pocquelin de Saint-Germain-en-Laye.

Les postes

	Postes offerts au concours	Postes pourvus
CAPET économie et gestion option D	25	20
CAFEP économie et gestion option D	2	2

COMPOSITION DU JURY

GAUBERT-MACON	Christine	Inspectrice générale de l'éducation nationale	Présidente
VIGNOLLES	Michel	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional	Vice-président
MONDET	Olivier	Professeur certifié	Secrétaire général
BARRAU	Yolande	Professeure certifiée	
BERNARD	Laurence	Professeure certifiée	
D'AMICO	Grégory	Professeur certifié	
GAUBERT	Véronique	Professeure agrégée	
GIMENO	Corinne	Professeure agrégée	
LAMMARI	Hocine	Professeur agrégé	
LE GRAND	Bénédicte	Professeure des universités	
LEGRAND	Annick	Professeure certifiée	
LEMOING	Emmanuel	Professeur certifié	
PILLOT	Alain	Professeur agrégé	
POTAR-GOUVENAUX	Stella	Professeure certifiée	
SANCHEZ	Roger	Professeur agrégé	
SPEZZATTI	Robert	Professeur certifié	
TORMENTO	Sylvie	Professeure agrégée	

COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

COMPOSITION D'ÉCONOMIE-DROIT

Nombre de copies :	50
Distribution des notes	
Moyenne	08
Note la plus élevée	17
Note la plus basse	1
Répartition des notes	
Inférieures à 5	10
Comprises entre 5 et moins de 8	16
Comprises entre 8 et moins de 10	5
Comprises entre 10 et moins de 12	9
Comprises entre 12 et moins de 15	9
Égales ou supérieures à 15	1

1. Analyse du sujet

1.1- Note de synthèse

Le candidat doit présenter une note structurée et problématisée, dans un propos de 1 500 mots maximum, à partir d'un dossier de 12 pages comprenant 12 documents. Le sujet précise qu'il s'agit de mettre en évidence les dimensions⁴ économique et juridique du sujet par le biais d'un travail de synthèse.

Le dossier documentaire présente un ensemble de documents variés, par leur nature (textes, graphiques), par leur longueur et par leurs sources.

Cette épreuve évalue la maîtrise par le ou la candidat-e de connaissances et de compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant s'inscrivant en cohérence avec le contexte actuel. En effet, dans un environnement informationnel nourri, il convient d'être en mesure de sélectionner un ensemble de données pertinentes sur un sujet donné, de valoriser ses capacités à en dégager les enjeux, à synthétiser cette information, à la structurer autour d'une problématique afin de provoquer la réflexion face à un public donné.

Restitution des idées essentielles

La présentation qui suit vise à montrer comment dégager mais aussi sélectionner et combiner les idées présentes dans chaque document. Cette présentation ne constitue qu'une étape dans la réflexion de la candidate ou du candidat et en aucune manière la version finalisée de son travail (dans la forme comme dans le contenu).

La thématique du développement durable, retenue cette année, rendait incohérente et infondée tout traitement isolé des dimensions juridique et économique.

⁴ Le jury attire l'attention des futurs candidats sur le fait que lors de la session 2014, la synthèse de la nouvelle épreuve du CAPET correspondante portera sur le management.

Ce dossier documentaire s'inscrit dans l'actualité : le premier ministre J.M. AYRAULT a présenté, le 28 février 2013, la feuille de route du gouvernement pour le développement du numérique en France. Son ambition est de faire de l'essor numérique un progrès économique, social, démocratique et environnemental pour l'ensemble des français.

À partir des douze documents, la note pouvait se structurer ainsi :

Après une approche des notions et surtout de la notion de développement durable,

A - Les TIC semblent s'inscrire dans une démarche de développement durable

B - Mais les TIC posent aussi des problèmes

C - Il faut donc l'intervention de l'État (au niveau national, communautaire, mondial).

Tout plan cohérent avec la problématique est bien sûr recevable.

Les technologies de l'information et de la communication : ensemble des outils et des ressources technologiques permettant de transmettre, enregistrer, créer, partager ou échanger des informations, notamment l'informatique, l'internet et les télécommunications.

Le développement durable (DD) : notion qui s'intéresse au caractère soutenable de la croissance, de telle sorte qu'il doit permettre de répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ; c'est une notion qualitative et de long terme (annexe 12).

A - Les TIC s'inscrivent dans une logique de développement durable.

Le plan France numérique 2020 en atteste (aspects économiques, annexe 2).

Les TIC sont un investissement d'avenir. La France se dote d'une stratégie (notamment en matière de e-santé, d'énergie, de télétravail, de gouvernance d'internet).

Les TIC semblent bien s'inscrire dans une logique de développement durable (aspects environnementaux du DD). Informatique et développement durable sont deux notions qui se conjuguent. Les technologies du "Green IT" sont peu consommatrices d'énergie, réduisent les déplacements et les émissions de CO² (annexe 6).

Elles permettent le télétravail qui s'affiche socialement responsable (aspect social du DD). Le travail à domicile existe dans les faits, dans le code du travail (loi Warsmann de 2012) et doit se développer. Il limite "l'ergostressie" et se veut socialement responsable (annexe 11).

B - Mais les TIC posent des problèmes.

Les *datacenters* sont-ils vraiment "green" ? Les *datacenters* sont des gros consommateurs d'énergie et producteurs de CO². Il existe cependant des solutions pour réduire la facture électrique d'un *datacenter* (annexe 4).

On peut aussi s'interroger pour savoir si le *cloud-computing* est vraiment écologique. Ainsi *Google* s'interroge sur l'empreinte carbone des serveurs (annexe 10). Cependant, il faut nuancer car il convient de tenir compte non seulement de la consommation du serveur mais aussi de 3 autres éléments : sa fabrication, son emplacement, sa durée de vie.

Bien plus, on peut s'inquiéter des chiffres concernant les logiciels. À la différence du matériel, le logiciel est un gros producteur de CO². Il faut optimiser les logiciels pour qu'ils ne soient pas le "boulet de l'informatique verte" (annexe 7).

On ne peut plus négliger le développement durable. Depuis 2012 les juges reconnaissent le préjudice écologique (annexe 8).

Un arrêt sévère de la Cour de Cassation du 25/09/2012 :

- définit le préjudice écologique (il faut 3 éléments : une dégradation de l'environnement, une faute d'une entreprise et un lien de causalité),

- sanctionne le préjudice et incite donc les entreprises à engager une démarche environnementale.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Il existe des guides dédiés à l'IT qui caractérisent bien le problème en donnant de nombreux repères chiffrés (annexe 5).

C - Il faut donc une intervention de l'État (annexe 8).

1 - Au niveau national

Le gouvernement met en place une stratégie pour le numérique qui établit une feuille de route pour 2013 (annexe 1). On peut aussi renvoyer à l'annexe 2 (stratégie numérique pour 2012-2020).

2 - Au niveau communautaire

L'Irlande, qui préside l'UE, entend privilégier certains domaines dont les nanotechnologies et l'informatique en nuage (annexe 9).

3 - Au niveau mondial

En 2013, la 67ème session de l'ONU recommande la constitution d'un groupe de travail sur les objectifs du DD pour répondre au grand défi posé par les changements climatiques (annexe 3).

1.2- Questions d'ordre économique ou juridique

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer la maîtrise par le candidat de notions fondamentales des programmes d'économie et de droit, sa capacité à mobiliser ses connaissances et à structurer son propos. Il ne s'agit pas de réaliser un travail de problématisation et d'argumentation propres à la dissertation, mais d'exprimer clairement ses connaissances et de répondre à la question telle qu'elle est formulée.

Le candidat peut intégrer à sa réponse des éléments d'actualité qui ne se substitueront pas aux connaissances disciplinaires dont il s'agit de vérifier la maîtrise.

Le candidat doit choisir les questions de droit ou d'économie.

Le jury attire l'attention des candidats sur le caractère indicatif de ce corrigé. Tous les éléments y figurant n'étaient pas attendus pour obtenir la note maximale, de même que tout élément pertinent était valorisé, même s'il ne figure pas dans ce corrigé indicatif. Ont également été appréciés d'autres arguments, d'autres plans de réponse, pourvu qu'ils soient cohérents avec les questions.

Les réponses illustrées d'exemples pertinents étaient également valorisées.

CHOIX N° 1 : Questions d'ordre économique

1°) Comment maintenir une production industrielle européenne ?

Le constat :

- Une forte baisse de l'emploi industriel, inégale selon les pays,
- Une baisse de la compétitivité et de l'attractivité des produits et entreprises industrielles,
- Une augmentation de la concurrence issue des pays à faibles coûts salariaux et à faible législation sociale,
- Une dégradation de la balance commerciale qui impacte les comptes nationaux (creusement des déficits commerciaux),
- Une baisse de l'attractivité des emplois dans les secteurs industriels (détournement des formations industrielles par crainte de ne pas trouver un emploi, meilleures conditions de travail ailleurs pour les plus qualifiés par exemple aux USA ou au Japon).

Les propositions (solutions proposées) :

- Une flexibilité accrue pour répondre aux exigences de production,
- Une forte innovation pour développer des stratégies haut de gamme ou de niche,
- Un allègement de la fiscalité et/ou une incitation fiscale : crédit d'impôt recherche, crédit d'impôt compétitivité emploi, en France,
- Un soutien à l'investissement et à l'innovation. Concernant l'innovation, le nouveau brevet européen se veut aussi une incitation forte à la recherche et développement en Europe. De plus, il faut développer l'innovation sur des secteurs porteurs, l'économie verte (ex. des panneaux photovoltaïques chinois) et sur la compétitivité hors-prix (pour lutter contre la forte concurrence mondiale sur les prix, permettre une montée en gamme).
- La nécessité de mesures ciblées car tous les secteurs industriels ne sont pas dans la même situation.

2°) L'économie de la gratuité s'oppose-t-elle à l'économie marchande ?

L'économie marchande est l'économie fonctionnant selon le principe du marché dans laquelle l'échange entre l'offre et la demande d'un bien ou service est basé sur un prix permettant de couvrir au moins les coûts de revient. L'économie de la gratuité est un concept fondé sur l'idée que le prix de vente du produit ou service est nul.

A priori les deux s'opposent (cf. définition) : l'une est basée sur un prix d'échange positif (supérieur au coût de revient), l'autre sur un prix d'échange nul ou très faible (souvent égal au coût marginal de production).

En réalité, il n'y a pas opposition : impossible de faire du profit avec le seul modèle gratuit, ce qui oblige souvent à combiner les deux logiques.

On peut aussi relever :

- Les effets de complémentarité : dans le cas de biens ou services complémentaires, la baisse du prix de l'un est compensée par l'augmentation de la quantité de l'autre.
- En matière de TIC et de logiciel notamment, on trouve très souvent des versions d'évaluation gratuites (ou version de démonstration), sortes d'échantillons gratuits (mais d'utilisation limitée dans les fonctionnalités et le temps) du produit qui sont utilisés comme des produits d'appel vers la version complète.
- Les effets de réseau : il s'agit de distribuer gratuitement les premières unités d'un produit pour atteindre la masse critique d'utilisateurs. Plus le nombre d'utilisateurs augmente, plus la valeur du produit augmente, ce qui autorise à vendre plus et plus cher (les derniers utilisateurs payent pour les premiers.) De même, des entreprises peuvent mettre en relation des groupes d'utilisateurs différents : aux uns, elles fournissent un service gratuit, aux autres, elles font payer le service (*Google* ou *Facebook* offrent gratuitement leurs services aux internautes mais font payer les publicitaires : plus les internautes sont nombreux, plus les prix pour les publicitaires sont élevés).

3°) Les technologies de l'information et de la communication influencent-elles la division internationale du travail ?

La division internationale du travail (DIT) désigne le fait pour les pays de se spécialiser et de se répartir la production mondiale de biens et de services (répartition internationale des activités économiques, spécialisation des pays ou des zones économiques dans des activités spécifiques). Elle se fonde sur des théories : Smith, Ricardo. La NDIT (nouvelle division internationale du travail) caractérise l'accélération de la DIT.

Les TIC (technologies de l'information et de la communication) sont l'ensemble des techniques utilisées dans le traitement et la transmission des informations principalement l'informatique, l'internet et les télécommunications.

Les échanges se sont considérablement développés depuis la seconde guerre mondiale sous l'influence des différences dotations factorielles, des distorsions de coûts de production, les taux de change... Face à une concurrence mondiale, les entreprises réagissent en fractionnant leur processus de production ce qui à terme conduit à fractionner la chaîne de valeur (les importations retournent dans le processus de production). Cette division internationale des processus de production suppose une réorganisation qui peut reposer sur les TIC. Les progrès techniques facilitent les opérations des firmes mondialisées et organisées pour fractionner la chaîne de valeur.

Les TIC permettent :

- la synchronisation d'informations,
- l'adaptation du cycle de production de biens ou de services des entreprises mondialisées,
- la coordination des décisions de ces entreprises (workflows...).

Elles induisent des changements organisationnels qui permettent le découpage des processus de production.

Les TIC jouent un rôle dans la nouvelle répartition mondiale des activités :

- Dans les activités de service (commerce en ligne, banque, assurance, conseil, activités

informatiques, logistique...): les différentes tâches sont externalisées grâce à internet, aux *datacenters*, à la virtualisation et la numérisation... Par exemple, la conception logicielle peut se trouver dans les pays développés à économie de marché (PDEM) mais les *hotlines* se trouvent dans les pays en développement ;

- Dans les activités de production : des solutions informatiques implémentées au niveau mondial permettent d'organiser la production de grandes entreprises pour gagner en flexibilité (productive, de stockage, de livraison) et faire face à une demande mondialisée et informatisée.

Les TIC peuvent constituer l'un des facteurs de la division du travail dans les entreprises (donc de la DIT entre les pays) par leur impact sur la nature et la structure des activités de production (recomposition du modèle productif) et grâce aux réseaux d'informations qu'elles contribuent à créer (commutativité).

CHOIX N° 2 : Questions d'ordre juridique

1°) Quelle est l'efficacité du droit de la consommation français en matière de protection du cyber-acheteur ?

Il existe un droit national efficace (avec les vendeurs nationaux soumis au droit français de la consommation) mais de nombreux cybervendeurs sont situés hors territoire ; la protection est donc plus limitée.

Plusieurs entrées sont possibles pour traiter le sujet : la protection par le droit de la consommation en général et par le droit informatique en particulier, mesures et limites, ou encore la protection lors de la formation du contrat/la protection lors de l'exécution du contrat, mesures et limites.

Quant aux limites, il convient de relever notamment :

- Les difficultés d'identification certaine du vendeur (site fantôme, site étranger),
- Internet est un réseau mondial ce qui implique des différences de législations, de fiscalité (TVA, droits de douane), des actions en justice compliquées (quelle législation et quelle juridiction ?), des problèmes pour les biens interdits à la vente sur un territoire et autorisés dans d'autres (médicaments, armes, produits dopants),
- La sécurité des paiements,
- La difficulté à se faire rembourser en cas de besoin, le paiement étant le plus souvent immédiat.

2°) L'utilisation des technologies de l'information et de la communication remet-elle en cause les droits des salariés ?

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) offrent plus de souplesse et de libertés aux salariés mais renforcent incontestablement le pouvoir de l'employeur sur ses salariés (pouvoir de surveillance et de contrôle, pouvoir de sanction vs droit au respect de la vie privée, liberté d'expression, liberté syndicale, protection des données personnelles du salarié, nouvelles formes d'organisation du travail, "flicage" de type taylorien). Ce faisant, elles remettent en cause les droits et libertés des salariés. Elles doivent donc être encadrées.

Plusieurs entrées sont possibles pour traiter le sujet :

- Les risques d'atteinte aux droits et libertés des salariés/les protections instituées par le législateur national ou européen.
- Les risques qui pèsent sur l'entreprise (téléchargement illicite, vol de données, etc.) incitent à plus de contrôle de la part des employeurs mais ce contrôle doit être et est encadré par la loi.
- Les possibilités offertes aux entreprises par les TIC versus le respect des droits et libertés des salariés

3°) Le contrat par voie électronique présente-t-il des spécificités ?

"Le contrat est une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent, envers une ou plusieurs autres, à donner, à faire, ou à ne pas faire quelque chose" (code civil). Afin d'adapter les règles de formation et d'exécution des contrats à l'utilisation des TIC, le législateur a complété le dispositif juridique existant par la loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN), l'ordonnance sur la dématérialisation des contrats et par la loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs (loi Châtel).

Le contrat électronique est "l'activité économique par laquelle une personne propose ou assure à distance et par voie électronique la fourniture de biens ou de services".

Le contrat électronique est un contrat entre absents, il est assimilé à un contrat à distance.

Les spécificités du contrat par voie électronique lors de la formation du contrat :

- Spécificités liées à l'échange des consentements : compte tenu de la distance entre les parties dans le contrat électronique, expression et rencontre de volontés ne coïncident pas. La question se pose alors de savoir à quel moment se situe la formation du contrat (en principe, conclu dès l'acceptation par le destinataire de l'offre).

- Spécificités liées au consentement : le consentement doit être libre et éclairé. Il en résulte des obligations à la charge de l'offreur. Pour répondre à l'obligation d'information, il incombe au vendeur de porter à la connaissance de l'acheteur des informations relatives à son identification (nom, adresse...), des informations relatives au prix, au produit, au paiement et au processus de commande. Il doit l'informer également sur le droit de rétractation et sur les conditions d'archivage du contrat.

L'acceptation se manifeste à la fin d'une succession d'étapes :

- L'internaute sélectionne des biens ou des services sur le site.
- Le vendeur propose un récapitulatif de la commande en cours.
- L'internaute vérifie le contenu de son "panier", choisit une modalité de paiement et valide sa commande. Ainsi, l'acceptation du contrat est soumise au procédé du double clic.
- Le vendeur doit accuser réception de la commande par courriel dans les meilleurs délais.

La validité de l'écrit électronique : la loi prévoit que "lorsqu'un écrit est exigé pour la validité d'un acte juridique, il peut être établi et conservé sous forme électronique". Cet écrit numérique est admis comme mode de preuve au même titre que l'écrit papier à deux conditions :

- l'auteur de l'acte doit être identifiable (signature électronique certifiée),
- l'acte doit être archivé dans des conditions qui permettent de garantir son intégrité.

Les spécificités lors de l'exécution du contrat :

- Délai de rétractation : 7 jours pour annuler la commande à compter de la réception s'il s'agit de la vente de biens matériels (sont exclus les biens numériques téléchargeables) et à compter de l'acceptation de l'offre pour les prestations de services (un formulaire de rétractation adressé au client en pièce jointe est prévu par la loi en matière de crédit à la consommation par exemple).
- Protection contre l'utilisation des données personnelles : la collecte des données à caractère personnel est facilitée par les TIC. Le vendeur en ligne, comme n'importe quelle entreprise, a des obligations lors de la collecte et du traitement en termes de confidentialité, sécurité et intégrité des données à caractère personnel (loi Informatique et libertés).
- Responsabilité du vendeur : une présomption de responsabilité pèse sur le cybermarchand responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat. Le cybermarchand est également tenu de mettre en place un dispositif de cryptologie et par ailleurs, il ne peut ni contester la réception du message (non répudiation) ni l'horodatation.

2. Commentaires sur les copies

Le jury note que quelques copies montrent des qualités indéniables : structuration rigoureuse de la production, qualité de l'argumentation, maîtrise du vocabulaire et des fondamentaux, capacité d'analyse et de recul, aisance de l'expression écrite.

Cependant, dans l'ensemble, l'exercice de la synthèse de documents est assez mal maîtrisé par un trop grand nombre de candidats.

Dans de très nombreuses copies, les défauts relevés sont les mêmes.

Ainsi, une majorité de candidats ne dégagent pas de problématique à partir du sujet et des annexes. La synthèse doit être organisée, structurée. Très souvent, les idées sont simplement juxtaposées les unes aux autres, sans fil conducteur, sans lien avec la problématique ou le sujet.

Beaucoup ne définissent pas les termes du sujet ou tentent des définitions si approximatives qu'elles démontrent une absence de maîtrise des concepts et des contenus scientifiques. Le jury a noté de très nombreuses confusions (développement durable et développement économique, par exemple, ou développement durable et environnement) qui inévitablement conduisent à des développements hors-sujet.

Dans quelques copies, tous les documents n'ont pas été exploités ; dans d'autres, on trouve un résumé linéaire voire une recopie de phrases entières. Les arguments relevés ne sont pas mis en perspective par rapport au sujet posé. Ils ne sont pas analysés.

Beaucoup de synthèses sont très courtes. Cela montre une exploitation et une analyse insuffisantes des annexes, une argumentation et une réflexion peu construites et trop superficielles.

Certains candidats expriment leur opinion dans leur copie ("à mon avis...", "selon moi...") alors que la synthèse de documents exige qu'aucun apport extérieur d'idées ne soit ajouté à celles contenues dans les annexes. Quelques-uns formulent même des commentaires personnels totalement déplacés à l'attention du jury.

Pour le cas particulier des questions d'ordre juridique et économique, elles n'ont pas été traitées dans un certain nombre de copies. Lorsqu'elles l'ont été, cela a souvent été de manière très rapide et superficielle, même si le jury n'attendait pas l'exhaustivité. Le plus souvent, elles démontrent une très

faible maîtrise des concepts fondamentaux en économie et en droit : les contenus scientifiques attendus ont souvent été remplacés par des lieux communs.

Le vocabulaire économique et juridique n'est manifestement pas maîtrisé. Même l'expression "technologies de l'information et de la communication" a semblé poser problème à certains candidats.

Trop de copies font preuve d'un faible niveau quant à l'expression écrite. L'orthographe et la grammaire sont parfois approximatives voire fantaisistes, ce qui est inacceptable au niveau du concours de recrutement de futurs enseignants.

3. Conseils aux candidats

Les conseils qui suivent sont valables pour l'épreuve de synthèse du nouveau CAPET économie et gestion option *informatique et systèmes d'information*.

Avant l'épreuve, il convient :

- de s'entraîner à l'exercice de la synthèse de documents et plus généralement s'entraîner à l'épreuve notamment en ce qui concerne la gestion du temps,
- d'approfondir ses connaissances scientifiques en management, en droit et en économie,
- de travailler les programmes des classes de première et terminale STMG et du BTS "services informatiques aux organisations",
- de suivre l'actualité en économie, en droit et en management.

Pendant l'épreuve, il faut :

- prendre le temps de lire et d'analyser toutes les questions pour éviter les réponses hors-sujet,
- faire l'effort de lire tous les documents pour les exploiter tous,
- s'obliger à analyser et définir les termes du sujet et poser une problématique,
- s'attacher à restituer de manière fidèle, intelligible et intelligente (et non à les recopier) les idées essentielles présentées dans les documents,
- soigner la présentation de la copie, l'orthographe et le style grammatical et prendre le temps de la relire avant de la rendre ; se souvenir que la capacité à s'exprimer clairement et correctement à l'écrit comme à l'oral est une compétence essentielle du métier d'enseignant,
- bien gérer son temps pour pouvoir traiter à la fois la synthèse et les questions d'ordre économique et juridique.

Le jury apprécie la qualité de l'expression française mobilisée dans les copies. Les candidats doivent être conscients que la maîtrise de la langue française est une compétence⁵ nécessaire pour exercer le métier de professeur.

⁵ Voir à ce sujet le référentiel des compétences des enseignants :

<http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

4. Éléments de bibliographie - webographie

Concernant les thèmes économiques, juridiques et managériaux liés au numérique, le jury conseille aux candidats les documents suivants.

Droit	Économie et management
OUVRAGES	
Cours de droit de l'internet. <i>Céline Castets-Renard. Ed. Montchrestien</i>	Tout sur les S.I. <i>JF. Pillou et P. Caillerez. Ed. Dunod ; Collection Comment ça marche ?</i>
Libertés et droits fondamentaux à l'épreuve de l'internet. <i>Agathe Lepage. Ed. Litec</i>	Systèmes d'information organisationnels. <i>P. Vidal et V. Petit. Ed. Pearson</i>
Droit de l'internet. <i>J. Larrieu. Ellipses</i>	Processus métiers et S.I. <i>Morley/Bia-Figueiredo/Gillette. Ed. Dunod</i>
Droit des créations immatérielles.	Économie du numérique et de l'internet.
Droit et expertise des contrats informatiques <i>Lamy Collection Axe</i>	<i>Malin et Pénard. Ed Vuibert</i>
Revue Économie et Management <i>n°147 : Enjeux des données numériques</i>	
WEBOGRAPHIE	
SYNTEC : http://www.syntec.fr/	CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) : http://www.cnil.fr/
NET IRIS-information juridique http://www.net-iris.fr/contrat-expert/modele/informatique-logiciel/	CLUSIF (Club de la Sécurité de l'Information Français) http://www.clusif.fr/
LEGALIS.NET http://www.legalis.net/	Réseau CERTA http://www.reseaucerta.org/sio/edm/
	Le Monde informatique http://www.lemondeinformatique.fr/

COMPOSITION DE SCIENCES DE GESTION

Nombre de copies : 49	
Distribution des notes	
Moyenne	5,9
Note la plus élevée	14
Note la plus basse	1
Répartition des notes	
Inférieures à 5	23
Comprises entre 5 et moins de 8	13
Comprises entre 8 et moins de 10	3
Comprises entre 10 et moins de 12	7
Comprises entre 12 et moins de 15	3
Égales ou supérieures à 15	0

Le jury a proposé un sujet qui permettait de tester les connaissances des candidats à la fois dans les domaines techniques de la conception et du développement d'applications, de la conception et l'exploitation d'infrastructures de communication mais aussi, dans une moindre mesure pour cette première année, dans le domaine du management des systèmes d'information.

Concernant l'option, le jury attire l'attention des candidats sur le fait que le programme du concours emprunte des éléments à la fois au domaine scientifique de l'informatique mais aussi à celui des systèmes d'information⁶ portés par les sciences de gestion.

Le jury souligne le manque inquiétant de maîtrise par un nombre important de candidats des concepts basiques de la discipline. S'agissant d'un concours de recrutement d'enseignants, le jury rappelle aux candidats qu'ils doivent montrer leur expertise dans la variété du champ disciplinaire, sans négliger notamment les aspects liés aux infrastructures de communication.

Une très large majorité des copies offre une présentation correcte. Le jury a apprécié les copies au style grammatical et à l'orthographe corrects, ce qui n'est pas le cas de toutes les copies.

1. Analyse du sujet et commentaires

Le sujet⁷ invitait la candidate ou le candidat à proposer des solutions organisationnelles et techniques dans le contexte d'une société multi-sites de production de bétons qui souhaitait diversifier son activité et s'engager dans une démarche de développement durable.

Les dossiers n'étaient pas spécialisés par techniques à mobiliser mais comportaient des questions orientées sur les solutions d'infrastructures de communication et d'autres plus orientées sur les solutions logicielles. D'autres questions portaient sur des éléments de réflexion plus globaux sur les systèmes d'information.

⁶ La communauté scientifique de référence est portée par l'association information et management : <http://aim.asso.fr>

⁷ Le sujet est en ligne sur le site du ministère à l'adresse http://www.education.gouv.fr/cid72177/sujets-des-epreuves-admissibilite-des-concours-capes-session-exceptionnelle-2014.html#Concours_externe du Capet et Cafep correspondant.

Le jury a apprécié les réponses argumentées et contextualisées aux questions. Le recours à des schémas (y compris pour la définition et l'exploitation d'infrastructures réseau), voire à des exemples, a été valorisé lors de l'évaluation des copies.

Dossier 1

Le premier dossier portait sur la mise en place d'une nouvelle activité de commercialisation de maisons préfabriquées.

Question 1.1 : le jury attendait de la candidate ou du candidat qu'elle ou il détecte à la lecture des ressources documentaires, l'existence d'une spécification des besoins de l'application support de la nouvelle activité et qu'il justifie, à partir de ce constat, la pertinence de l'étape suivante de conception de la base de données. Très peu de candidats ont été capables de prendre en compte ce contexte.

Question 1.2 : la candidate ou le candidat devait montrer ses capacités d'analyse et d'abstraction en modélisant correctement les données nécessaires. Si quelques candidats ont su modéliser de façon satisfaisante le sujet, le jury déplore l'indigence des schémas de données proposés en général. Même si aucun formalisme n'est imposé, le jury attend cependant que la candidate ou le candidat mobilise des formalismes de représentation tels que le modèle entité-association ou encore le diagramme de classes UML.

Question 1.3 : il s'agissait ici de tester la validité du schéma proposé dans la question précédente au moyen de requêtes et de proposer une implémentation compatible avec l'expression de requêtes (par exemple un extrait de schéma relationnel). Même si le langage SQL n'était pas cité, la plupart des candidats ont utilisé ce formalisme. Néanmoins, force est de constater que beaucoup ne le maîtrisent pas. Tout autre formalisme permettant d'exprimer des requêtes pouvait être mobilisé par les candidats.

Question 1.4 : cette question a été globalement bien traitée. Les principaux critères mentionnés sont l'accompagnement, l'ergonomie et l'implication des utilisateurs dans le cahier des charges. Certains candidats n'ont néanmoins pas compris la question et ont répondu en justifiant l'intérêt de l'application.

Question 1.5 : le jury a apprécié la variété et l'originalité des réponses des candidats concernant l'évolution du site *web*. Certains candidats se sont malheureusement concentrés uniquement sur des points techniques, oubliant les autres aspects (référencement, CMS, etc.).

Question 1.6 : l'intérêt général des VLAN a été bien compris par les candidats.

Question 1.7 : le jury regrette que le protocole 802.1Q soit largement méconnu des candidats.

Question 1.8 : les notions liées aux boucles de commutation ne sont pas maîtrisées par la majorité des candidats.

Question 1.9 : les bases de l'adressage IP sont globalement comprises malgré quelques approximations notamment sur les masques de réseau. On peut regretter que les candidats ne répondent qu'à une partie des questions (3 adresses étaient attendues).

Question 1.10 : le jury a été surpris par :

- le taux important de non réponse sur la table de routage, y compris sur des copies de bon niveau,
- des réponses partielles ou erronées (approximations sur la structure, erreur sur les masques, oubli de route ...).

Question 1.11 : le jury a été étonné par la faiblesse des connaissances en matière de sécurité WiFi (clé WEP obsolète, vision simplifiée voire simpliste de l'authentification mais aussi de la confidentialité).

Question 1.12 : le calcul de plages d'adresses a été très mal traité par les candidats.

Question 1.13 : le traitement de cette question témoigne des confusions sur les concepts liés à DHCP, notamment les interactions entre la couche 2 et la couche 3.

Dossier 2

Le dossier 2 portait sur la mise en place de dispositions liées à la norme ISO 26000 (responsabilité sociétale des organisations) dans la réalisation et l'installation d'une nouvelle application.

Question 2.1 : les différentes sous-questions posées avaient pour objectifs d'évaluer les connaissances du candidat en algorithmique et en programmation orientée objet. Là encore le jury s'alarme de la faiblesse du niveau des candidats. Seules deux ou trois copies ont pu montrer la maîtrise de ces concepts.

Question 2.2 : il s'agissait ici de tester l'aptitude à prendre en compte une nouvelle information à partir d'une structure de données existante. Seuls deux candidats ont apporté la bonne réponse.

Question 2.3 : cette question portait sur l'évolution d'un diagramme de classes existant à partir d'une nouvelle règle de gestion. Elle a été globalement bien traitée.

Questions 2.4 et 2.5 : ces questions relatives aux tables de filtrage n'ont pas été traitées par de nombreux candidats, peut-être du fait de leur positionnement dans ce dossier. Néanmoins lorsqu'elles ont été traitées, les réponses étaient le plus souvent erronées (erreurs sur la compréhension des règles existantes et *a fortiori* sur l'écriture, le placement et le sens des nouvelles règles).

Dossier 3

Toujours dans le cadre de la mise en place de dispositions liées à la norme ISO 26000 (responsabilité sociétale des organisations), ce dossier portait sur l'installation de systèmes de géolocalisation de véhicules de manière à optimiser les déplacements.

Question 3.1 : la question portait sur le mode SaaS et permettait de tester la qualité de la veille technologique des candidats. La définition donnée par les candidats était parfois floue, en revanche les avantages étaient souvent bien identifiés. La prise de conscience des inconvénients était souvent moins bonne.

Question 3.2 : cette question permettait également d'apprécier la qualité de la veille technologique des candidats. Le jury a été étonné du manque de précision que révèlent les réponses.

Question 3.3 : il s'agissait de mesurer la connaissance du format d'échange et de stockage XML et des outils d'extraction associés. Le jury attendait a minima l'évocation d'un parseur XML. Un seul candidat a su parler des technologies associées (SAX et DOM).

2. Conseils aux candidats

Concernant la préparation de la nouvelle épreuve de composition de sciences de gestion du CAPET économie et gestion option *informatique et systèmes d'information*, la maîtrise des contenus correspondants aux programmes et référentiels de la discipline doit être une priorité pour les candidats. Les sujets d'examen⁸ des différents diplômes, notamment l'épreuve de spécialité « gestion des systèmes d'information » du baccalauréat STG, l'étude de cas du BTS Informatique de gestion ou encore l'épreuve E5 du BTS « services informatiques aux organisations », constituent une base de travail intéressante.

⁸ Ces sujets et leur corrigé sont disponibles sur le site du CERTA :
<http://www.reseaucerta.org/?q=content/sujet-examen>

COMMENTAIRES DES ÉPREUVES D'ADMISSION

LEÇON PORTANT SUR LES PROGRAMMES DES LYCÉES ET DES CLASSES POST-BACCALAURÉAT

Un exemple de sujet proposé à la présente session est fourni en annexe.

1.Éléments statistiques

Nombre de candidats interrogés : 26	
Distribution des notes	
Moyenne	12,2
Note la plus élevée	19
Note la plus basse	5
Répartition des notes	
Inférieures à 5	0
Comprises entre 5 et moins de 8	4
Comprises entre 8 et moins de 10	3
Comprises entre 10 et moins de 12	3
Comprises entre 12 et moins de 15	7
Égales ou supérieures à 15	9

2. Observations des membres du jury

Le jury a constaté que les niveaux de préparation des candidats étaient hétérogènes et les prestations contrastées.

2.1 Sur le fond

Les candidats ont pour la plupart présenté un exposé oral structuré, détaillant leur projet de séquence pédagogique, et respectant le temps imparti. Les jurys ont apprécié les exposés clairs, communicants, durant lesquels la majeure partie des éléments demandés était présentée : objectifs, progression, supports, transversalités, notamment.

Cependant, les membres du jury regrettent que :

- les contextes de l'établissement et de la classe sont insuffisamment exploités,
- les modalités d'évaluation sont peu approfondies,
- des confusions de vocabulaire attestent d'une maîtrise insuffisante des savoirs disciplinaires et professionnels (séquence / séance ; évaluation formative / sommative, référentiel / programme, questionnaire / questionnement, risque / désagrément, option / spécialité, contraintes législatives / légales, etc.).

2.2 Sur la forme

Le jury souligne les points suivants :

- peu de candidats fournissent au jury un support accompagnant la présentation orale, l'usage de moyens numériques pour la préparation et la présentation est rare ;
- le registre du langage est parfois non conforme aux exigences requises ;
- quelques présentations sont trop stéréotypées.

3. Conseils aux candidats

Afin de mener à bien la future épreuve⁹ du nouveau CAPET, une lecture attentive et exhaustive du sujet est nécessaire,

- pour en cerner les contours,
- pour en cibler les traitements,
- s'appropriier les éléments utiles du contexte.

Les candidats doivent travailler en amont les programmes¹⁰ et les référentiels des formations¹¹ du secteur des services pour pouvoir le cas échéant mettre en avant les prérequis sur lesquels appuyer la séquence proposée, mettre en évidence les transversalités horizontale (avec les autres disciplines) et verticale (avec les autres niveaux).

Nous rappelons que l'objectif de cette épreuve n'est pas de dispenser une leçon aux membres du jury, mais de montrer la capacité du (de la) candidat(e) à :

- construire la leçon, avec des éléments pertinents laissés à sa discrétion,
- conduire cette leçon.

⁹ Attention l'épreuve du CAPET économie et gestion option informatique et systèmes d'information est de nature différente.

¹⁰ Pour la série STMG des repères pour la formation sont publiés sur le site de la DGESCO : <http://eduscol.education.fr/pid26364/enseignements-technologiques-stmg.html>

¹¹ Les référentiels des BTS sont téléchargeables depuis l'adresse <https://www.sup.adc.education.fr/btslst/>

ÉPREUVE SUR DOSSIER COMPORTANT DEUX PARTIES

1. Éléments statistiques

Nombre de candidats interrogés : 26		
Distribution des notes	Partie 1	Partie 2
Moyenne de l'épreuve	12,9	
Moyenne	8,9	4
Note la plus élevée	14	6
Note la plus basse	4	2
Répartition des notes		
Inférieures à 5	0	
Comprises entre 5 et moins de 8	4	
Comprises entre 8 et moins de 10	3	
Comprises entre 10 et moins de 12	1	
Comprises entre 12 et moins de 15	8	
Égales ou supérieures à 15	10	

2. Observations des membres du jury

2.1. Composition du dossier

Le dossier n'est pas évalué en tant que tel mais sert de support à l'élaboration d'une exploitation pédagogique proposée par le jury. Cette exploitation a porté pour cette session sur l'enseignement de spécialité *systèmes d'information de gestion* en classe de terminale STMG ou sur les enseignements de *méthodes et techniques informatiques* de BTS *services informatiques aux organisations*.

Un dossier de qualité est un dossier riche qui permet la création, par la candidate ou le candidat, de ressources pédagogiques et/ou de supports d'évaluation diversifiés et pertinents pendant son temps de préparation.

Un certain nombre de dossiers ne répondent pas aux exigences de l'épreuve pour les raisons suivantes : dossiers présentant une leçon détaillée et/ou limitant la diversité des transpositions pédagogiques et/ou proposant des supports de cours et/ou se résumant en une compilation de documents commerciaux (type catalogue) et/ou reposant sur des documents trop anciens et/ou ne comportant aucun document exploitable.

2.2. Soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury

Chaque candidat-e entrant en loge avant l'entretien sur dossier, s'est vu attribuer une question portant indication du module de méthodes et techniques informatiques du BTS SIO ou du thème du programme de terminale SIG. Certains candidats consacrent trop de temps à se présenter personnellement ou à livrer des éléments de description de l'organisation sans lien avec le sujet proposé par le jury. Des candidats présentent la problématique globale de l'organisation choisie sans tenir compte de la consigne de travail qui leur a été donnée, c'est-à-dire la transposition d'une situation réelle en éléments exploitables dans une

situation d'enseignement précisée par le jury. Trop de candidats restent prisonniers de leur dossier.

Une sélection des documents adaptés ne suffit pas, la candidate ou le candidat doit proposer une ressource pédagogique ou un document d'évaluation formalisé.

Peu de candidats font le lien entre les contenus et les objectifs qu'ils définissent eux-mêmes.

Les candidats ignorent trop souvent le contenu des différentes formations et ne sont donc pas capables d'établir des transversalités pertinentes (systèmes d'information de gestion, management, économie-droit mais aussi français, culture générale et expression, langues.....).

Ils manquent également de recul par rapport aux évolutions de la discipline et à sa déclinaison dans les différents niveaux de formation (distinction post-bac/pré-bac ; distinction référentiel/programme et compétences/capacités).

Pour un certain nombre de candidats, le jury constate des lacunes importantes sur des connaissances de base dans les divers enseignements (systèmes d'information de gestion, économie, droit, management ...) ce qui nuit à la didactisation de la situation mais aussi à la recherche de transversalités.

2.3. Interrogation portant sur la compétence "Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable"

Cette partie est globalement comprise par les candidats et mieux traitée que la partie 1.

L'exposé a été en général bien structuré avec présentation d'un plan et des propositions de solutions. Un effort de prise en compte de la dimension éthique du métier a été remarqué par le jury. Les candidats ont cherché à prendre en compte, non plus seulement la gestion individuelle de la situation (le professeur dans sa classe), mais ont su intégrer tous les acteurs de l'environnement scolaire et institutionnel (exemples : professeur principal, équipe pédagogique, CPE, chef d'établissement...).

Toutefois, dans certains cas, ces connaissances mériteraient d'être encore approfondies, notamment sur le rôle des différents membres de l'institution éducative. De nombreux candidats ne connaissent pas, par exemple, le contenu d'un règlement intérieur, la procédure d'un conseil de discipline, l'échelle des sanctions...

Concernant la proposition de solutions, peu de candidats ont véritablement réussi à se projeter dans la situation qui leur était proposée. De ce fait, les solutions proposées sont souvent superficielles, mal adaptées et manquent parfois de bon sens.

Cette session¹², les sujets proposés ont été les suivants :

- "Pressions et insultes subis par un étudiant via un réseau social",
- "Zéro de conduite infligé par un collègue",
- "Tensions entre les élèves et un collègue",
- "Problèmes rencontrés par un étudiant lors d'un stage en entreprise".

¹² Attention cette partie d'épreuve disparaît en tant que telle à partir de la session normale 2014 du CAPET économie et gestion option informatique et systèmes d'information.

3. Les recommandations du jury

Sur la composition du dossier

Les dossiers proposés par les candidats doivent être suffisamment riches et diversifiés : variété des supports, pertinence des documents, adéquation aux exigences scientifiques du concours, qualité de la rédaction... Le choix des situations professionnelles doit être suffisamment judicieux pour ouvrir des pistes d'exploitation pédagogique.

À propos de l'entretien avec le jury à partir du dossier

Une attention particulière doit être accordée par la candidate ou le candidat à l'extrait du programme ou du référentiel fourni pour didactiser sa situation.

La présentation de la transposition didactique doit être structurée : objectifs, progression, pré-requis, transversalité, évaluation, supports et outils... La candidate ou le candidat pourra utilement présenter la contextualisation de la situation de travail proposée par le jury, les objectifs généraux et opérationnels rattachés au contexte, la proposition de ressource(s) pédagogique(s) ou d'évaluation, leur exploitation, leur évaluation et leurs transversalités.

Les transversalités annoncées doivent être pertinentes.

Les candidats devront dans leur préparation renforcer leurs connaissances des programmes et référentiels de la série STMG, plus particulièrement la spécialité *systèmes d'information de gestion* en classe de terminale STMG, et du BTS *services informatiques aux organisations*.

Le jury conseille vivement aux candidats de profiter de l'opportunité de stages en établissements scolaires pour mieux appréhender les réalités pratiques du métier et le fonctionnement du système éducatif. Le jury attend des candidats une maîtrise des connaissances de base dans les divers enseignements, notamment ceux des parcours *solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR)* et *solutions logicielles et applications métiers (SLAM)* du BTS *services informatiques aux organisations*.

Le jury conseille également aux candidats de bien choisir un contexte professionnel qui donnera lieu à une transposition didactique. Des contextes trop pauvres sont souvent pénalisants.

Enfin, il est recommandé à la candidate ou au candidat d'avoir une écoute attentive de sorte à faire évoluer sa proposition au fil de l'entretien.

ANNEXE : EXEMPLE DE SUJET DE LEÇON PORTANT SUR LES PROGRAMMES DES LYCÉES ET DES CLASSES POST-BACCALAURÉAT

CONCOURS	CAPET-CAFEP Externe - ÉCONOMIE & GESTION
OPTION	Conception et gestion des systèmes d'information
SESSION	2014 exceptionnelle
ÉPREUVE D'ADMISSION	Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat
MODALITÉS	Durée de la préparation : trois heures ; Durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient 3.

Contexte de déroulement

La candidate ou le candidat est autorisé(e) à utiliser tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuel scolaire, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique.

Elle ou il est autorisé(e) à se munir d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique dont elle ou il s'assure de l'autonomie de fonctionnement durant la préparation et durant l'épreuve. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

La présentation devant le jury devra être réalisée à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.

SUJET 1

Intitulé du sujet

Système d'information : ses métiers et la gestion des compétences

Cadre pédagogique

- **Matière** : Systèmes d'information de gestion
- **Niveau** : Terminale
- **Série** : Sciences et technologies du management et de la gestion
- **Spécialité** : Systèmes d'information de gestion (SIG)

Contexte d'enseignement

– **Caractéristiques de l'établissement** : Lycée général et technologique du Val d'Oise (académie de Versailles), situé proche d'une zone d'activité économique. L'établissement accueille 700 élèves issus de toutes professions et catégories socioprofessionnelles. Le lycée propose les filières L, ES et S en enseignement général et STMG en enseignement technologique (deux classes de première STMG et deux classes de terminale STMG dans les spécialités Mercatique et SIG). Il ne comprend aucune section de technicien supérieur (STS). Les établissements d'enseignement supérieur sont peu nombreux dans cette partie du Val d'Oise. Les résultats à l'examen des deux dernières sessions étaient bons (environ 93% de réussite, toutes séries confondues), au-dessus de la moyenne académique. Par ailleurs, l'établissement bénéficie d'une forte attractivité (un nombre important de dérogations à la carte scolaire est exprimé chaque année).

– **Projet d'établissement** : le nouveau projet d'établissement (2013-2017) repose sur trois grands axes :

1. Personnaliser les parcours et développer l'autonomie de chacun :
 - a) Accueillir le handicap : suivre les Projets d'Accueil Individualisé (PAI) et les Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) et sensibiliser tous les acteurs
 - b) Prendre en compte l'hétérogénéité en classe de seconde : dispositifs de liaison collège-lycée, accueil spécifique à la rentrée, formation des délégués, vie démocratique lycéenne, demi-journée d'intégration des secondes
 - c) Individualiser les parcours : notamment lors des séances d'accompagnement personnalisé (AP), éducation à l'orientation, méthodologie, tutorat et monitorat, organisation de forums, de visites d'entreprises, accueil de professionnels...
2. Favoriser le bien-être et l'estime de soi
 - a) Préserver et valoriser les compétences : accueil de professeurs stagiaires, organisation de stage au sein du lycée, médiatisation et valorisation des travaux de tous
 - b) Développer et valoriser de nouvelles compétences : favoriser l'émergence de clubs, développer les compétences orales (ateliers, simulations d'entretien d'embauche...)
3. S'ouvrir sur le monde et les cultures
 - a) Favoriser l'utilisation des TICE
 - b) Valoriser les langues vivantes : voyages linguistiques, échanges télématiques avec l'étranger
 - c) Favoriser la culture scientifique et technologique (liens avec le monde professionnel, conférences, sorties, actions interdisciplinaires...)
 - d) S'ouvrir à la culture : sorties culturelles (cinéma, musées...)
 - e) Engager des actions de sensibilisation au développement durable et à l'écocitoyenneté

- **Caractéristiques de la classe** : la classe compte 26 élèves (19 garçons et 7 filles). Une vingtaine ont fait le choix de la terminale SIG en classe de première, les autres ont choisi la spécialité par défaut (la terminale mercatique compte 35 élèves). La classe est divisée en 2 groupes à effectif réduit sur 2 heures. Les 4 autres heures sont en classe entière. La classe est vivante, les élèves participent beaucoup, mais le travail personnel en dehors des cours est souvent insuffisant. Le niveau est très hétérogène et certains élèves ont des difficultés de concentration. 2 élèves ont un PAI.
- **Circonstances** : le cours se déroule le mardi de 10h35 à 12h25 et le vendredi de 13h30 à 15h20 en classe entière, et le mercredi matin en effectif réduit (un groupe de 8h30 à 10h20 et un autre de 10h35 à 12h25).
- **Éléments du programme déjà traités** : les mois de septembre et octobre ont été consacrés à la première partie de la première question de gestion (Pourquoi la qualité du système d'information est-elle un enjeu pour l'organisation ?) du thème 1 (L'organisation informatisée), et à une partie de la deuxième question de gestion (Comment peut-on produire de l'information à partir de données contenues dans une base ?) du thème 2 (L'information pour agir et décider). Les élèves connaissent donc les notions de : qualité des données, qualité de l'information, processus de gestion, activités et acteurs, modèle relationnel et langage de requête. Ils sont capables d'apprécier le rôle d'une information dans un processus de gestion, d'énoncer les déterminants de la pertinence d'une information, de décrire les opérations qui contribuent à l'obtention d'une information, de distinguer les responsabilités des différents acteurs impliqués dans la manipulation de l'information dans un processus de gestion et de manipuler (à un niveau simple) les données d'une base de données à l'aide de requêtes directes pour élaborer une information répondant à un besoin de gestion.
- **Équipement** : les cours en classe entière se déroulent dans une salle banalisée qui permet le travail de groupe, équipée d'un tableau blanc et d'un tableau numérique interactif (TNI) relié au réseau ; les cours en classe à effectif réduit se déroulent dans une salle équipée de 15 postes informatiques reliés au réseau, d'un tableau blanc et d'un TNI lui aussi relié au réseau.

Mise en situation professionnelle

- **Scénario proposé** : Vous enseignez la spécialité *systèmes d'information de gestion* en classe de terminale. Vous décidez d'aborder le thème « Rechercher la performance du système d'information » et plus particulièrement la première question de gestion « Comment la fonction système d'information accompagne-t-elle les choix de l'organisation ? » pour développer la capacité « identifier les activités liées à la gestion du système d'information et la diversité des métiers associés » (voir l'extrait de programme en annexe).
- **Période** : Début novembre
- **Durée** : 2 heures

Questionnement

- Vous présenterez un projet de séquence correspondant à la mise en situation professionnelle décrite ci-dessus.
 - Votre proposition précisera :
 - la place de la séquence dans votre progression pédagogique
 - le déroulement envisagé (en tenant compte des pré-requis)
 - les supports et outils utilisés notamment numériques
 - vos propositions en matière d'évaluation
 - le lien avec le programme de management des organisations de la série STMG
 - les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter
- Vous serez amené(e) à justifier vos choix d'ordre didactique et pédagogique au cours de l'entretien.

**Annexe : extrait du programme d'enseignement de systèmes d'information de gestion
publié au B.O.E.N. du 22 mars 2012.**

Questions de gestion	Notions	Contexte et finalités
<p>Comment la fonction système d'information accompagne-t-elle les choix de l'organisation ?</p>	<p>Système d'information : ses métiers et la gestion des compétences</p> <p>Veille technologique</p> <p>Externalisation</p> <p>Budget</p> <p>Tableau de bord opérationnel, indicateurs, critères</p>	<p>La recherche de performance dans la gestion du système d'information fait émerger de nouvelles formes d'organisation des ressources mais aussi de nouveaux besoins de compétences. Pour gérer les ressources du système d'information, il faut faire appel à des prestataires internes ou externes à l'organisation.</p> <p>Dans le cadre d'une organisation réelle utilisée comme support d'étude et par des recherches documentaires et des interviews, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifier les activités liées à la gestion du système d'information et la diversité des métiers associés, • distinguer les prestations internalisées des prestations externalisées. <p>L'adéquation du système d'information aux besoins de l'organisation passe par l'évaluation de ses performances à partir d'un tableau de bord opérationnel.</p> <p>Dans le cadre d'une organisation réelle ou simulée utilisée comme support d'étude, l'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • apprécier la pertinence d'un indicateur pour évaluer un critère de performance, • construire un indicateur, en calculer la valeur et l'interpréter pour en tirer des conclusions, • proposer des éléments de solution pour améliorer les résultats. <p>Les choix technologiques doivent être alignés sur les choix stratégiques et organisationnels.</p> <p>Dans le cadre d'une démarche de veille technologique sur un thème ou une notion du programme (recherches documentaires, interviews,</p>